

l'an deux mil vingt -quatre
le dix-neuf novembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT,
CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LE MOING,
MILON, MUNIER, PASSET, SANTINHO

Date de convocation
14 NOVEMBRE 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme BOUSSIOUS a donné procuration à Mme CHARIERAS
M. DIOP qui a donné procuration à Mme CHERET
Mme GILLMANN qui a donné procuration à Mme MILON
M. LAMIRAL qui a donné procuration à M. FOUILLOT
Mme RANCE qui a donné procuration à Mme LE MOING

**Date d'affichage
de la convocation**
14 NOVEMBRE 2024

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
27 NOVEMBRE 2024

Mme LE MOING a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 14

Votants 19

**OBJET : Mise à jour des conditions d'occupation du local à poubelles du
parking de la pharmacie**

Mme la Maire rappelle à l'Assemblée la délibération prise le 17 février 2022 fixant les redevances dues par les personnes morales ou privées du 10 place Paul Grimault pour l'occupation du local à poubelle.

Mme la Maire propose de ne pas modifier le montant des redevances dues mais de permettre à d'autres riverains résidant Place Paul Grimault ou dans des rues à proximité d'utiliser le local à poubelle, dans la limite des places disponibles, à condition qu'ils n'aient pas d'endroit où les stocker dans leur habitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

AUTORISE Mme la Maire à passer des conventions d'occupation du domaine public pour le local à poubelles installé parking de la pharmacie avec des riverains résidant Place Paul Grimault ou dans les rues à proximité de la Place, dans la limite des places disponibles, et à condition que ces riverains n'aient pas d'endroit où les stocker dans leur habitation,

DIT que les redevances fixées dans la délibération n°DCM2022_011 du 17 février 2022 restent inchangées.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 27 novembre 2024

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Aline LE MOING

Mis en ligne le 27/11/2024 à 12h16

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2024

Application agréée E-legalite.com